



LE PROCESSUS DE CONCEPTION ET DE CONSTRUCTION

Plans (ou documents) de construction

Selon l'envergure du projet et le niveau de détails requis, les documents suivants peuvent faire partie des plans de construction :

- Plan d'ensemble (localisation);
- Plan d'implantation;
- Plan de nivellement et drainage;
- Vue en profil.

Au besoin, les éléments suivants peuvent s'ajouter

- Coupes des sections;
- Coupes des courbes;
- Plan d'irrigation;
- Plan d'aménagement paysager;
- Pan d'éclairage;
- Plan de signalisation et d'affichage;
- Plan d'évacuation.

CONSTRUCTION

Étapes de réalisation

Les étapes de réalisation suivantes sont à prévoir :

- 1. Préparation du site :**
 - déboisement, si nécessaire,
 - excavation et mise de côté du sol meuble;
- 2. Remblai/déblai pour établir la fondation des éléments du véloparc (ex. : talus important pour un parcours de *slopestyle*);**
- 3. Pose des systèmes souterrains : irrigation, drainage, électricité;**
- 4. Construction des éléments du véloparc (*pumptrack*, zone d'habiletés, etc.) :**
 - mise en forme fine des éléments en terre (sauts, virages, etc.),
 - mise en place des éléments apportés (pierres, troncs d'arbres) et construits (structures de bois, métal ou béton),
 - mise en place du revêtement, si nécessaire (asphalte, béton);

Plans (ou documents) de construction

5. **Finition** : aménagements paysagers et signalisation, inspection finale, correctifs et approbation des travaux;
6. **Inauguration et mise en exploitation.**

Important !

Prévoyez, dans le contrat de supervision de chantier, d'autoriser le superviseur de chantier retenu à manipuler les équipements manuels ou mécanisés pour pouvoir démontrer ce qui est attendu de l'entrepreneur ou des employés de la Ville qui ne pratiquent pas l'activité.

Le superviseur devra avoir les compétences et les permis requis pour l'utilisation de ces équipements.

La supervision de chantier

Si vous embauchez un entrepreneur spécialisé pour la réalisation des plans et des devis pour un appel d'offres en mode traditionnel, la surveillance de chantier devrait faire partie du mandat. De plus, la surveillance comportera les étapes suivantes :

- Vérification de la qualité (ex. : diamètre et matériaux des tuyaux de drainage, conformité à des normes, etc.) et de la quantité (ex. : épaisseur de terre ou d'asphalte) des matériaux;
- Vérification de la conformité des ouvrages : hauteur et forme des sauts, tracé des parcours, etc.;
- Vérification de la conformité des équipements fabriqués : provenance, certification, qualité des matériaux, etc.;
- Contrôle des mesures environnementales (déversements, par exemple).

Si le projet est effectué en mode conception-construction, l'entrepreneur est responsable de la surveillance de chantier et il doit prouver qu'il répond aux exigences du **Devis de performance** et du **Programme de fonctionnalité technique**, deux éléments centraux qui servent à encadrer le processus de conception-construction (il est recommandé que la municipalité vérifie les mesures environnementales).